

GUILLAUME GAROT

YANNICK FAVENNEC

Notre combat transpartisan contre
les déserts médicaux



AGIR POUR L'ACCÈS AUX SOINS PARTOUT, POUR TOUS : UN ENJEU RÉPUBLICAIN

Députés de droite, de gauche, du centre, issus de 9 groupes parlementaires différents, nous sommes au travail ensemble depuis juillet 2022 parce que nous sommes convaincus que notre mandat, c'est avant tout la défense de l'intérêt général. Partout dans nos territoires, chaque jour, la désertification médicale progresse.

En Mayenne, ce sont des patients sans médecin traitant, des mois d'attente pour un rendez-vous chez le spécialiste, des urgences engorgées faute d'offre de soins de proximité.

La crise de l'accès aux soins n'est pas une fatalité. Il n'y a pas de solution « miracle », mais il y a de vraies réponses concrètes : mieux réguler l'installation des médecins, mieux former nos futurs soignants, mieux

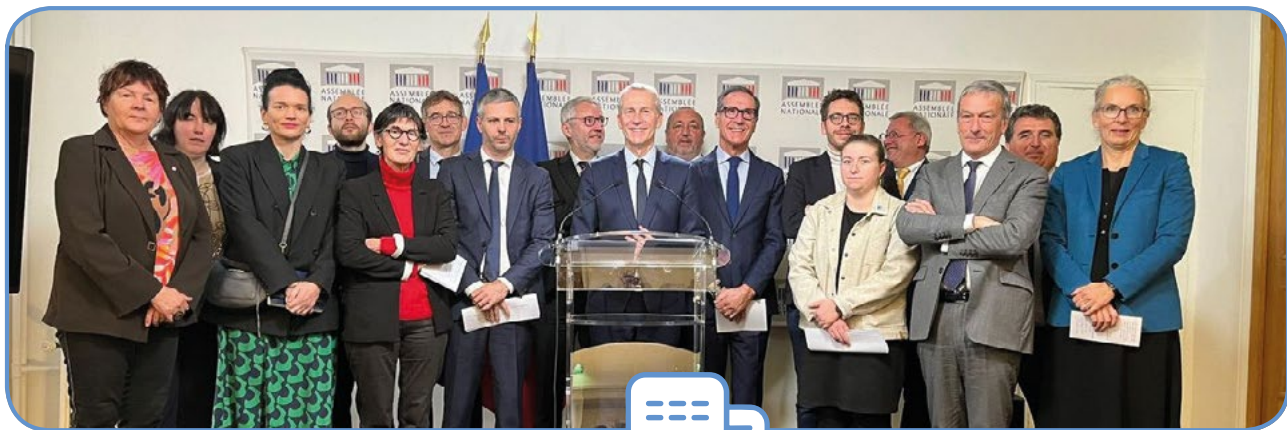
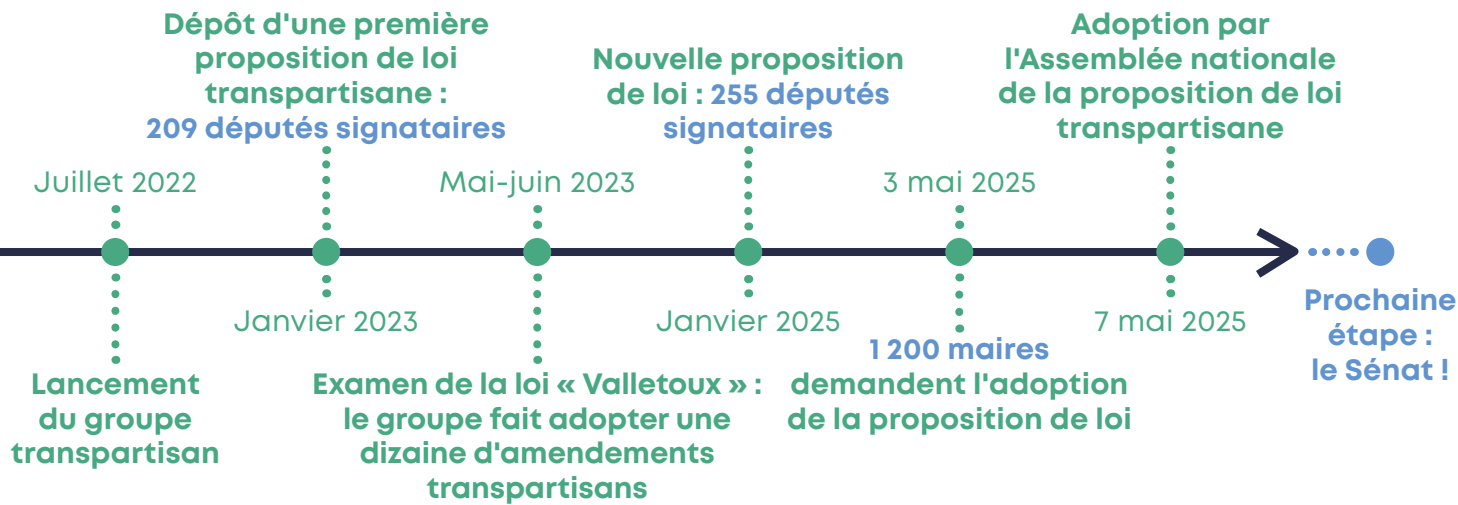
accompagner et protéger les professionnels de santé sur le territoire. Ce sont ces mesures que nous portons depuis plus de trois ans avec détermination, dans chaque texte législatif, chaque budget de la sécurité sociale, chaque débat parlementaire.

Notre proposition de loi transpartisane contre les déserts médicaux, soutenue par plus de 250 députés, a été largement adoptée à l'Assemblée nationale en mai 2025. Elle doit à présent être examinée au Sénat : **notre combat continue en 2026, pour que notre santé ne dépende plus de notre code postal.**

Vous pouvez compter sur nous !



GROUPE TRANSPARTISAN - 3 ANS ET DEMI DE TRAVAIL COMMUN



LE GROUPE TRANSPARTISAN EN CHIFFRES

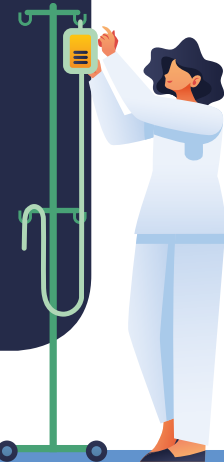
- 1 loi transpartisane votée à l'Assemblée nationale le 7 mai 2025
- 3 ans et demi de travail en réunions hebdomadaires, 50 auditions organisées
- 8 amendements transpartisans adoptés dans la loi Valletoux
- 9 groupes parlementaires représentés au sein du groupe de travail, de LR à LFI
- 20 départements visités sur le « Tour de France » lancé pour échanger avec les citoyens
- 255 députés signataires de la proposition de loi transpartisane adoptée par l'Assemblée nationale
- 2000 élus locaux, dont 1200 maires signataires de la tribune du 3 mai 2025 en soutien à la proposition de loi

NOTRE MÉTHODE

Notre groupe travaille à la recherche de consensus entre des parlementaires issus de différents groupes politiques. C'est dans le même sens que **nous avons engagé dès 2022 un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes de notre système de santé : professionnels de santé, usagers, élus, chercheurs.**

Depuis trois ans et demi, le groupe transpartisan a mené **50 auditions réunissant plus d'une centaine de personnalités.** Une grande partie des mesures que nous avons défendues et fait adopter par l'Assemblée nationale sont issues de ce travail de concertation.

Ainsi, la proposition de loi adoptée en mai 2025 a notamment reçu le soutien de France Assos Santé, de l'UFC-Que Choisir, de l'Association des Petites Villes de France et de l'Association de Citoyens Contre les Déserts médicaux.



DANS NOTRE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

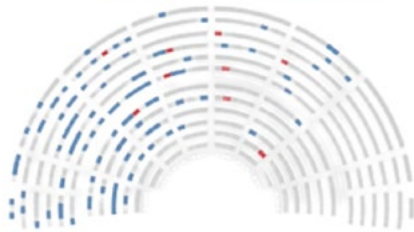
ARTICLE 1 - Régulation de l'installation des médecins

ARTICLE 2 - Fin de la majoration des tarifs de consultation pour les patients sans médecin traitant

ARTICLE 3 - Création d'une 1^{ère} année d'études en santé dans chaque département

ARTICLE 4 - Rétablissement de l'obligation de permanence des soins

99 POUR 9 CONTRE



Résultat du vote sur la proposition de loi 7 mai 2025



Le groupe à l'entrée de l'hémicycle, après l'adoption de la proposition de loi transpartisane



Journée Parlementaire 2025 à Laval

25 députés
9 groupes représentés
200 citoyens présents aux échanges





DÉSERTS MÉDICAUX URGENCE À AGIR !

3x plus de généralistes
par habitant dans les Hautes-
Alpes que dans la Creuse

17x plus d'ophtalmologues
par habitant à Paris
que dans la Creuse

21x plus de dermatologues
par habitant à Paris
que dans la Meuse

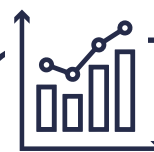
Aujourd'hui, les inégalités de répartition des médecins, déjà criantes, continuent de se creuser.

Un territoire qui perd son dernier médecin, ce sont des pharmacies qui ferment faute de prescripteur disponible, des patients en ALD qui se retrouvent sans offre de soins, des paramédicaux qui ne peuvent plus effectuer certains actes.

Aujourd'hui, la plupart des mesures destinées à favoriser l'installation de médecins dans les déserts médicaux sont des incitations financières ou matérielles, qui se révèlent coûteuses et inefficaces.

Lorsque les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule. Notre groupe transpartisan partage la conviction qu'à présent nous ne pouvons nous interdire aucun levier face à l'urgence. La gravité de la crise justifie que la puissance publique prenne ses responsabilités au nom de l'intérêt général.

Accessibilité Potentielle Localisée (APL) à un généraliste, en consultations possibles par personne et par an (2023, délimitation par EPCI ; sources : DREES, ANCT)



Médecins par habitant depuis 2013 :

+27,9 % dans les Hautes-Alpes

+22,6 % dans les Pyrénées-Atlantiques

+21,5 % en Haute-Savoie

-15,7 % dans la Creuse

-14,8 % dans la Mayenne

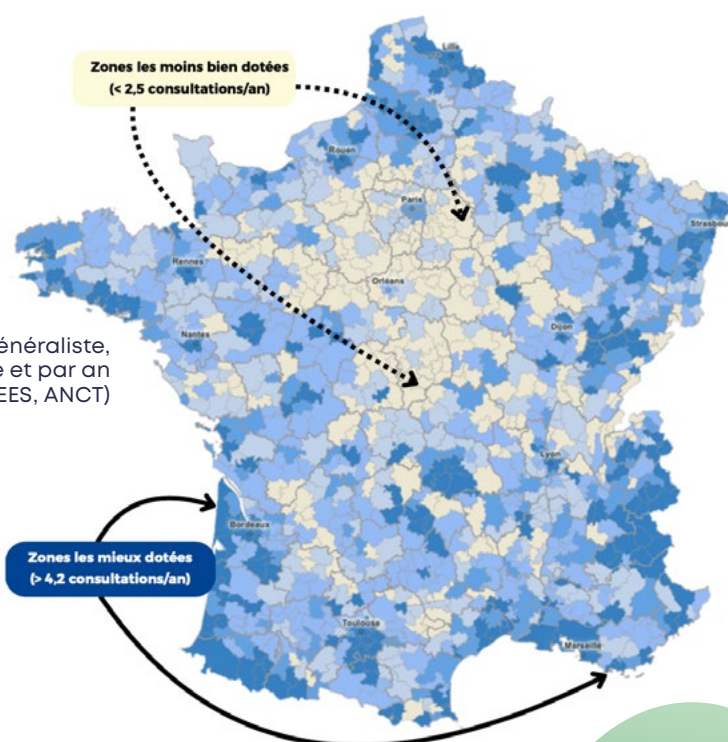
-13,3 % dans le Gers

-12,3 % dans l'Indre

Installations de généralistes libéraux sur les 12 derniers mois :

+3,5 % sur toute la France en moyenne

-1,7 % dans les déserts médicaux



RÉGULER L'INSTALLATION

Nous proposons en premier lieu de réguler l'installation des médecins, généralistes et spécialistes, libéraux et salariés, pour stopper l'aggravation des inégalités d'accès aux soins et mieux répartir nos forces médicales.

Cette mesure préserve le principe de la liberté d'installation. Il est uniquement proposé de l'encadrer dans les territoires les mieux dotés en médecins, soit 13 % du territoire aujourd'hui. Il n'est pas question « d'affecter » des médecins dans telle ou telle commune, ni de les forcer à s'installer loin de leur domicile ou de leur famille à la sortie de leurs études. Cette régulation de l'installation permet de donner pleine efficacité à toutes les mesures d'incitation existantes.

La régulation de l'installation n'a jamais été mise en place pour les médecins en France, mais elle n'est ni inédite, ni originale : elle est en vigueur - avec succès - dans de nombreux pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou le Canada. **En réalité, la régulation s'applique déjà en France pour la plupart des autres professions de santé libérales** (infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes), et a permis de stopper la progression des inégalités de répartition, alors que celles des médecins continuaient d'augmenter dans le même temps.

La régulation de l'installation a été adoptée largement par l'Assemblée nationale le 7 mai dernier. Afin de la rendre réellement efficace, nous avons fait également adopter la création d'un Indicateur Territorial de l'Offre de Soins précis et exhaustif, qui permettra d'objectiver la carte des déserts médicaux, dont les zonages sont souvent la cible de critiques de la part des usagers comme de celle des professionnels de santé.

LA RÉGULATION, MAIS PAS QUE !

En complément de la régulation, le groupe transpartisan défend plusieurs propositions visant à stopper la progression des inégalités d'accès aux soins :

- **Faciliter l'intégration** des praticiens étrangers à diplômes hors-UE (PADHUE)
- Rétablir l'obligation de participation à la **permanence des soins**
- **Supprimer la majoration des tarifs** de consultation pour les patients ne trouvant pas de médecin traitant
- **Favoriser l'installation** durable des médecins en limitant dans le temps la durée cumulée des remplacements
- **Encadrer les dépassements d'honoraires** en limitant l'accès aux secteurs 2 « hors-OPTAM »



COMMENT ÇA MARCHE ?

Dans les zones où l'offre de soins (dans la spécialité du médecin concerné) est déjà suffisante :



INSTALLATION RÉGULÉE

(autorisation d'installation uniquement en cas de départ ou de retraite d'un confrère)

PARTOUT AILLEURS (ex : 87% du territoire pour les généralistes) :



INSTALLATION LIBRE

MIEUX FORMER NOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le nombre de médecins formés chaque année en France est à présent en hausse, mais des mesures supplémentaires restent nécessaires. L'un des principaux déterminants du lieu d'installation des médecins est le territoire d'origine du praticien nouvellement diplômé. Afin de **démocratiser et déconcentrer les études en santé**, nous proposons de :

- Créer au moins **une première année de médecine dans chaque département** ;
- Étendre l'expérimentation d'une « **option santé** » dans les lycées situés dans un **désert médical** ;
- Créer dans les déserts médicaux des classes préparatoires « passerelles » vers la 1^{ère} année de médecine.

Plus largement, afin d'inciter à l'installation dans les déserts médicaux dès la sortie d'études, nous proposons de **mieux orienter la formation vers l'exercice de la médecine de ville par plusieurs moyens** :

- Développer les stages en déserts médicaux et la formation de maîtres de stage ;
- **Augmenter le nombre de CESP** offerts dès la 2^{ème} année de médecine.

Enfin, nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion de fond sur la durée et la charge que représentent les études médicales, alors que les étudiants en médecine sont plus que d'autres confrontés à des problèmes de santé mentale.



Audition des syndicats d'étudiants et d'internes en médecine - 23 mars 2025



Audition des syndicats de médecins - 5 mars 2025



50 auditions menées par le groupe transportiste



MIEUX PROTÉGER, MIEUX ACCOMPAGNER CEUX QUI NOUS SOIGNENT

L'exercice de la médecine dite « de ville » et les aspirations des jeunes **médecins connaissent des changements majeurs, que les politiques publiques doivent accompagner**. Outre le territoire d'origine, le second déterminant principal de l'installation pour un médecin est la possibilité d'exercer en collectif et/ou de manière coordonnée avec d'autres professionnels de santé.

Notre groupe transportiste veut permettre à ceux qui nous soignent au quotidien de remplir leur missions dans des conditions sereines - ce dès la période des études - et garantissant leur indépendance d'exercice. Plusieurs mesures ont été défendues dans ce sens :

- **Soutenir les nouveaux modes d'exercice**, en centres de santé, en maisons de santé ou en équipes pluridisciplinaires ;
- **Simplifier les procédures** (ex : certificats médicaux) pour reconquérir du temps médical et permettre à nos médecins de travailler dans de meilleures conditions ;
- **Lutter contre la financiarisation de l'offre de soins**, afin de garantir l'indépendance d'exercice pour nos soignants, et d'éviter une trop forte concentration financière et géographique de l'offre de soins ;
- **Améliorer les conditions de travail et la rémunération des internes**.



Le groupe transportiste en visite d'un établissement hospitalier du Finistère



Audition des pharmaciens - 22 octobre 2025



BUDGET 2026 : LE GROUPE TRANSPORTISTE EN DÉFENSE DE NOS PHARMACIES D'OFFICINE

Dans le cadre de l'examen du budget de la Sécurité sociale pour 2026, **le groupe transportiste a défendu un amendement** permettant de sanctuariser les plafonds de remises commerciales sur les médicaments génériques et biosimilaires.

Les plafonds de ces remises, qui constituent une part importante de la marge des officines de pharmacie - notamment les plus petits - avaient été remis en cause par un arrêté gouvernemental à l'été 2025.

Cette mesure adoptée à l'unanimité par le Parlement permet de sécuriser le maillage des officines de pharmacies sur le territoire.



LE GROUPE TRANSPARTISAN À VOTRE RENCONTRE DANS LES TERRITOIRES

2023-2025 : Le Tour de France des déserts médicaux

20 étapes
20 départements



Ille-et-Vilaine



Calvados



Mayenne



Cher



Loir-et-Cher



Ardèche



Gers



Haute-Garonne



Haute-Vienne

LE COMBAT CONTINUE : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

La proposition de loi transpartisane contre les déserts médicaux a été votée par l'Assemblée nationale à une large majorité : c'est une étape importante et une première victoire pour l'accès aux soins, mais le chemin est encore long jusqu'à une adoption définitive.

Le texte doit à présent être mis à l'ordre du jour du Sénat pour poursuivre son cheminement parlementaire. **Seule la majorité sénatoriale ou le gouvernement peuvent prendre cette décision de mise à l'ordre du jour.** Pour faire avancer la lutte contre les déserts médicaux, nous avons besoin de la mobilisation de toutes et tous à nos côtés dans les territoires : **sollicitez vos sénateurs, ils sont aussi vos élus !**

